

Publié sur le site internet le 24/11/2022

Envoyé et reçu au contrôle de légalité le 23/11/2022

N° unique de télétransmission 078-200081370-20221116-D-2022-11-004RV-DE

Délibération N° 2022 11 004

OBJET : AEP – Interconnexions avec le Syndicat Eau Ouest Essonne – Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée et subventions

L'an DEUX MIL VINGT DEUX, le SEIZE NOVEMBRE à 18h30

Le Comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni, salle du Moulin à Prunay-en-Yvelnes, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MALARDEAU, Président du SEASY.

Sont Présents :

	DELEGUES	SEASY	CARTE AEP	CARTE ASS
CA RAMBOUILLET TERRITOIRES	AVENEL François (à partir du point n°3)	X	X	
	BAGUENIER Arnaud	X	X	X
	BERNIER Didier	X	X	X
	BOURGY Marc	X	X	X
	COQUELLE Daniel	X	X	X
	DEBETANCOURT Didier	X	X	
	DRAPIER Valère	X	X	X
	GATINEAU Christian	X	X	X
	GODEAU Hervé	X	X	X
	HENRY Xavier	X	X	X
	JEGAT Joëlle	X	X	X
	KARM Jean-Marie	X	X	X
	KRAEMER Gérard	X	X	X
	LE SCIELLOUR Claude	X	X	X
	LELARGE Alain	X	X	X
	LOPEZ Antoine	X	X	X
	MALARDEAU Jean-Pierre	X	X	X
	PORTHAULT Jérôme	X	X	X
	PRUVOST Pascal	X	X	X
	TROGER Jacques (pouvoir de BARDIN Dominique)	X	X	X
CA ETAMPOIS				
CC CŒUR DE BEAUCE	LIDOUREN Laurent (à partir du point n°4)	X	X	
	MORIN Yvan	X	X	
CORBREUSE	CORREIA José	X	X	
	SARRAZIN Fabrice	X	X	
GARANCIERE-EN-BEAUCE	MOUSSY Corinne	X		X
	TOTAUX	25 (+1 pouvoir)	24 (+1 pouvoirs)	19 (+1 pouvoir)

Autres personnes présentes

Monsieur Joël GERMAIN, Directeur Général des Services
Madame Marie-Aude de MOLLIENS, Directeur Adjoint

Absents excusés : Monsieur Dominique BARDIN qui donne pouvoir à Monsieur Jacques TROGER, Madame Katherine BICENKO, Madame Isabelle COPETTI, Monsieur Hugues SAISY.

Le quorum étant atteint, le comité peut valablement délibérer.

Monsieur Didier BERNIER est élu secrétaire de séance.

Date convocation	09/11/2022
Nombre délégués en exercice	40
Nombre délégués prenant part au vote	24
Pour	25
Contre	-
Abstentions	-

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le projet d'interconnexions de secours, entre le seasy et le syndicat Eau Ouest Essonne, situées sur les communes d'Angervilliers et de Saint-Martin-de-Bréthencourt ;

CONSIDERANT l'intérêt pour les deux syndicats de garantir l'alimentation en eau potable de son territoire par la mise en place d'interconnexion de secours ;

CONSIDERANT la nécessité de mettre en place une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour mettre en œuvre ce projet et partager les coûts ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve le projet d'interconnexions de secours à mettre en place entre le seasy et le syndicat Eau Ouest Essonne, situées sur les communes d'Angervilliers et de Saint-Martin-de-Bréthencourt.
- Approuve le projet de convention de maîtrise d'ouvrage déléguée à mettre en place entre le seasy et Eau ouest Essonne pour la mise en œuvre de cette opération.
- Sollicite auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et le Conseil Départemental de l'Essonne les subventions nécessaires à la réalisation de cette opération.
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document lié à cette décision.

Fait à Ablis, le 21 Novembre 2022



Le Président : Jean-Pierre MALARDEAU

Le Président, soussigné, certifie que la délibération a été affichée au Syndicat le 24 Novembre 2022 et rendue exécutoire conformément aux dispositions de la loi du 2 mars 1982, modifiée et complétée par la loi du 22 juillet 1982 et transmis à Monsieur le Préfet des Yvelines, le 24 novembre 2022.